

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)
 Restauration scolaire/ Accueil périscolaire / Mercredi Loisirs
☐ Accueil de loisirs des vacances scolaires
Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions particulières d'accueil de mon enfant dans les services périscolaires de la ville de Senlis et je m'engage à en respecter les modalités.
Date et signature obligatoire des parents précédée de la mention « lu et approuvé »
Fait à

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e)autorise le service Education de la mairie de Senlis à diffuser les photographies/vidéos prises lors du temps périscolaire du 01 septembre 2025 au 31 août 2026 représentant mon enfantà titre gratuit selon les
modes de diffusion suivants :
 □ Site internet de la ville de Senlis □ Bulletin municipal (papier et diffusé sur le site de la ville de Senlis
• • •
Cette autorisation est consentie pour une durée de 10 ans.
l'ai été informé(e) que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.
Fait à Signature

La mairie de Senlis sis à 3 place Henri IV 60300 Senlis a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la gestion des autorisations pour le droit à l'image. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Senlis et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour toute la durée de vie. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le Service Education de la mairie de Senlis, 3 place Henri IV 60300 Senlis. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.